

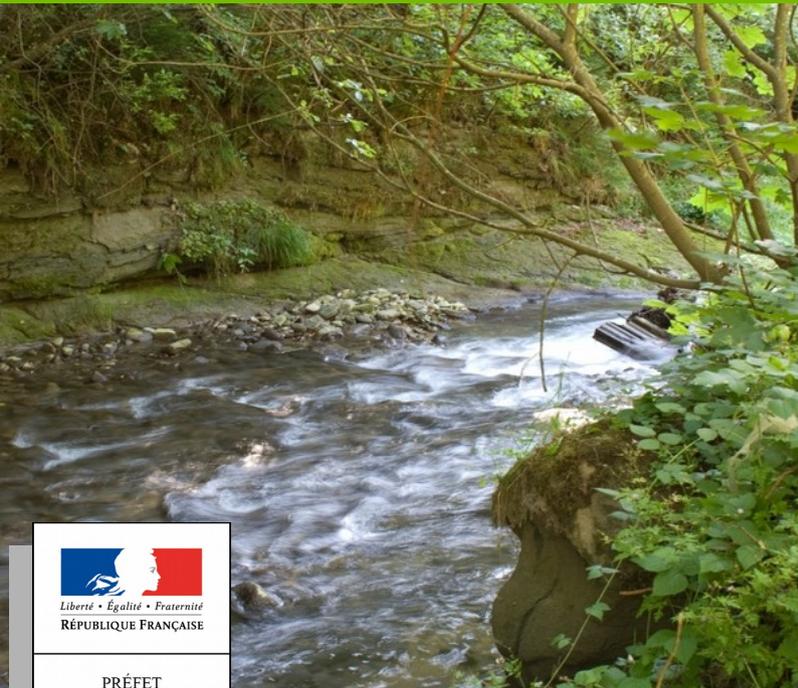
Commission géographique du bassin Rhône-Méditerranée

Isère Drome Ardèche

GEMAPI

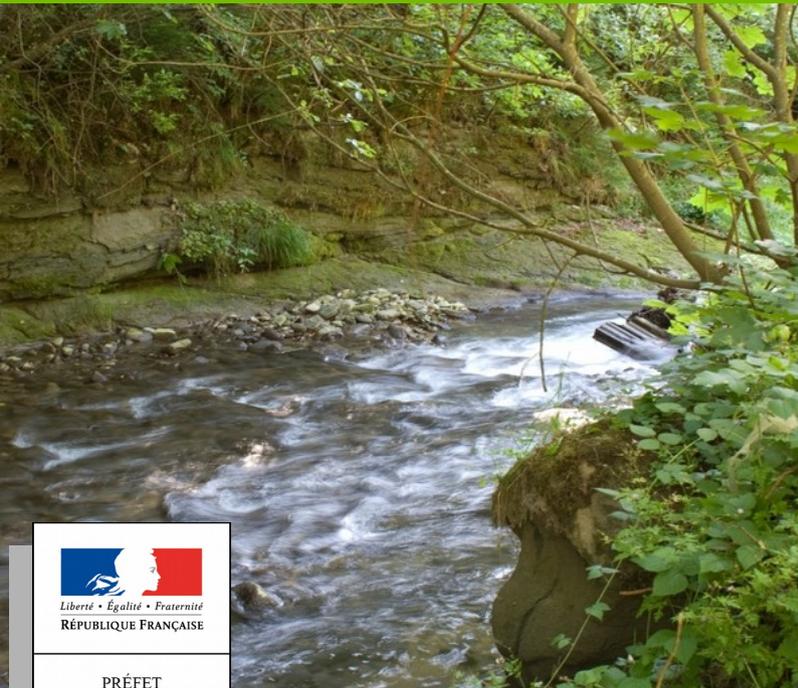
7 octobre 2016

Kristell ASTIER-COHU
DREAL de bassin Rhône-Méditerranée



Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
Auvergne-Rhône-Alpes

I – La restauration des cours d'eau : enjeu commun du SDAGE et du PGRI



PRÉFET
DE LA RÉGION
AUVERGNE-
RHÔNE-ALPES

Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
Auvergne-Rhône-Alpes

Quels enjeux d'une gestion intégrée des cours d'eau ?

- Agir sur la morphologie des cours d'eau c'est :
 - **Donner de l'espace** à la rivière et aux crues
 - **Ralentir les écoulements** et réduire les dommages
 - Laisser circuler les **sédiments**
 - **Diversifier les habitats** pour la faune et la flore et améliorer la résilience des écosystèmes
 - Des solutions techniques souvent **moins onéreuses** contre les inondations



Evolution du lit de la Durance après recul des épis

Ce que disent le **SDAGE** et le **PGRI** en faveur de la gestion intégrée des cours d'eau

Des ORIENTATIONS

- Préserver et restaurer l'espace et les fonctionnalités des cours d'eau (6A-01 et 02 / D.2-06)
- Mettre en œuvre une politique de gestion des sédiments (6A-07 / D.2-07)
- Préserver les zones humides et leurs connexions avec les cours d'eau (6B) en lien notamment avec les champs d'expansion des crues (D.2-01 et 02)
- Préserver et gérer les ripisylves en tenant compte de l'impact sur les écoulements (6A-04 / D.2-08)
- Limiter la création de digues aux secteurs à risque présentant des enjeux importants (en absence d'alternative) (D.2-12)

Des OUTILS

EBF

Espace de Bon Fonctionnement

Plans de gestion sédimentaire

PGSZH

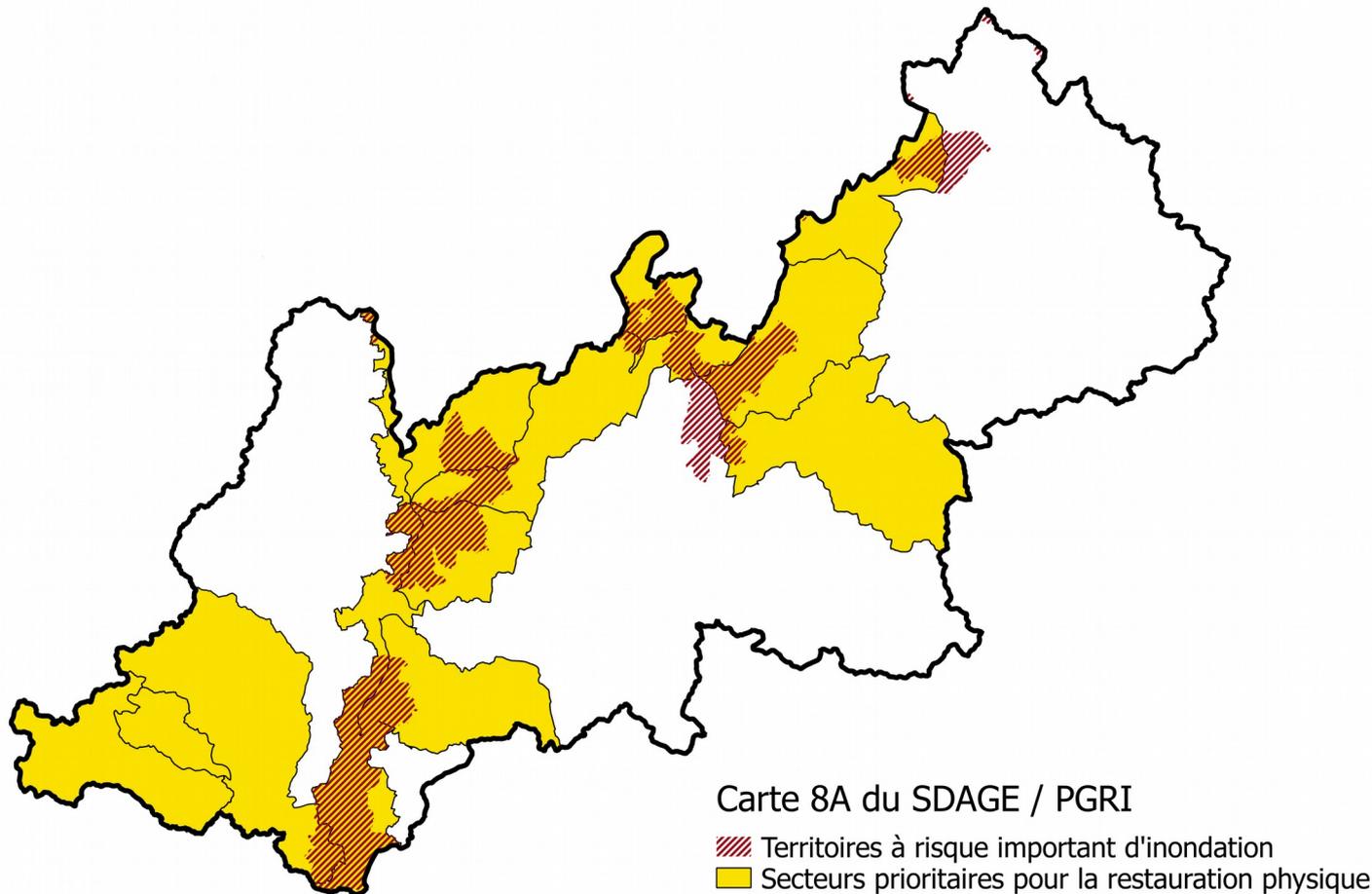
Plan de gestion stratégique des ZH

GEMAPI :

→ définition des systèmes de protection en prenant en compte le bassin versant

Ce que disent le **SDAGE** et le **PGRI** en faveur de la gestion intégrée des cours d'eau

Des **SECTEURS PRIORITAIRES** pour la restauration morphologique des cours d'eau pour contribuer à la lutte contre les inondations

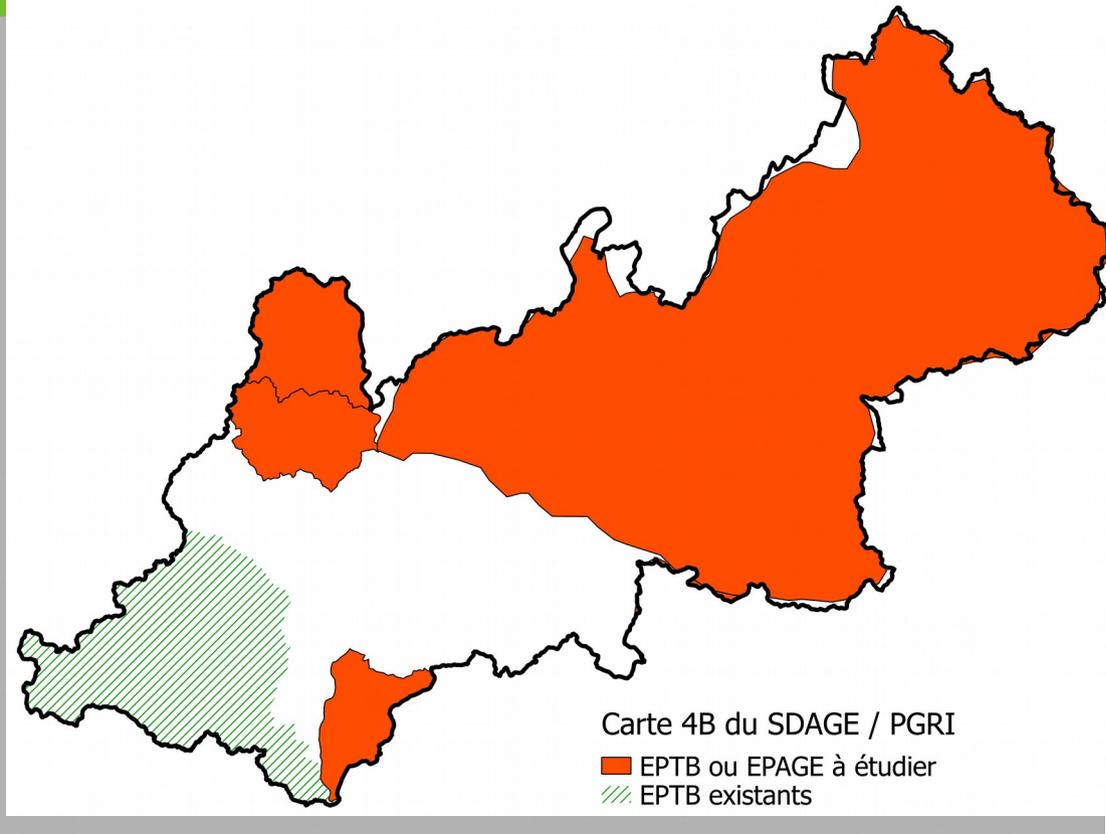


- CARTE 8A du SDAGE et du PGRI
- Bassins versants qui croisent :
 - Des besoins de restauration de la morphologie
 - Des territoires à risque important d'inondation

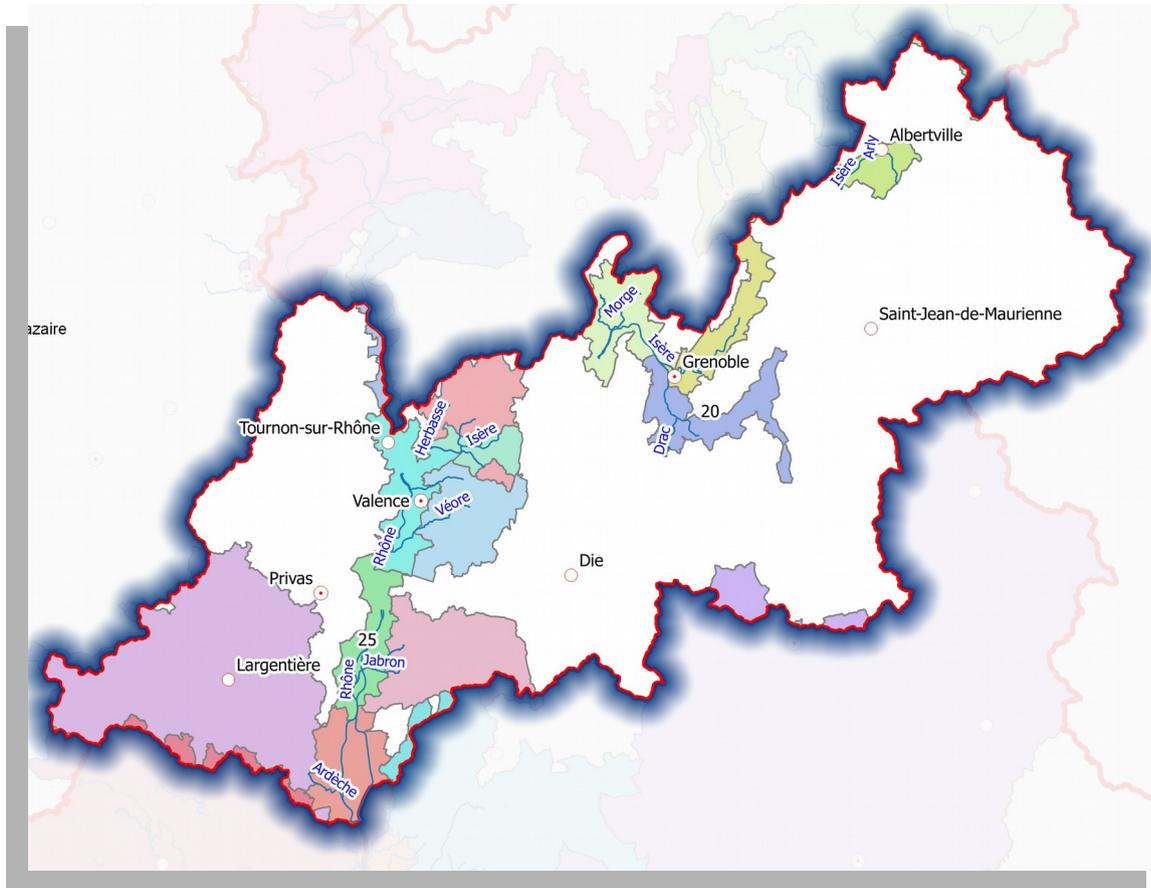
Vers une gouvernance commune

GEMA et PI

- Contexte GEMAPI : Au 1^{er} janv 2018 les intercommunalités auront la double compétence.
- Ce que disent le SDAGE, le PGRI :
 - Structurer la maîtrise d'ouvrage à l'échelle des BV (4-07 / D.4-03)
 - Conforter et rationaliser les structures existantes (4-07 / D.4-03) notamment à travers la création d'EPTB et d'EPAGE (4-08 / D.4-04)
 - Des secteurs prioritaires (*ci-contre carte 4B du SDAGE et PGRI*).
- Accompagnement des services État et Agence :
 - Réseau de référents GEMAPI en départements et régions
 - Doctrine EPTB-EPAGE
 - Mission d'appui : e-lettre, site internet, Q/R



Vers une convergence de la planification GEMA et PI



SLGRI

En l'absence de structure porteuse :

un des enjeux de ce 1^{er} cycle est de **construire une gouvernance** pour assurer un portage de la politique PI en cohérence avec la nouvelle compétence GEMAPI



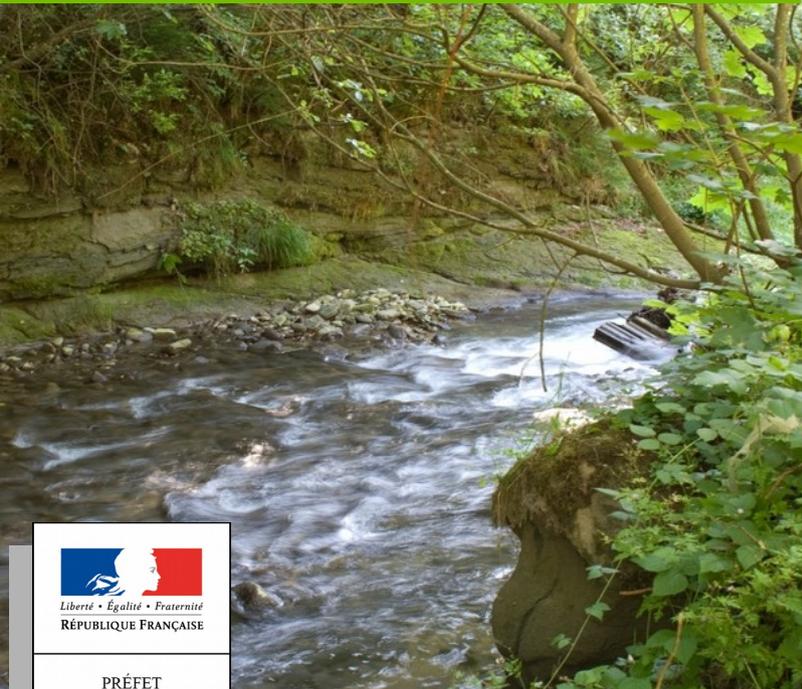
Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET
DE LA RÉGION
AUVERGNE-
RHÔNE-ALPES

Vers une convergence des instances de concertation MA et PI

- Construire la concertation SLGRI en s'appuyant sur des instances de concertation communes
 - CLE ou comités de rivière lorsqu'ils existent pour la planification et la programmation des actions GEMA et PI
 - **Élargissement aux acteurs de l'aménagement du territoire et des risques d'inondation**
 - Les SLGRI doivent être arrêtées fin 2016.
 - **Consultation des parties prenantes en cours ou à venir prochainement**

II – Les outils d'accompagnements



PRÉFET
DE LA RÉGION
AUVERGNE-
RHÔNE-ALPES

Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
Auvergne-Rhône-Alpes

Outils techniques, méthodologiques et communicants

■ Scientifique

Argumentaire et recommandations pour la restauration physique des cours d'eau :

- Saisine du conseil scientifique du comité de bassin (dec 2015)
- Bilan des connaissances : finalisation en cours (pour fin 2016)
- Recommandations : 2017

■ Méthodologique

- Guide « Espace de Bon Fonctionnement des cours d'eau »
→ Publication attendue fin 2016 / début 2017
- Note technique SDAGE en faveur des plans de gestion stratégiques des zones humides (sept 2013)

■ Communication

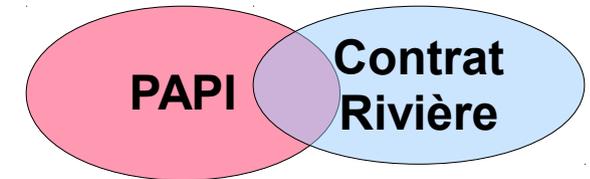
- Plaque « Pour une nouvelle gestion des rivières : les actions à l'heure de la GEMAPI »
- film « Gemapi »

Les outils d'accompagnement financiers

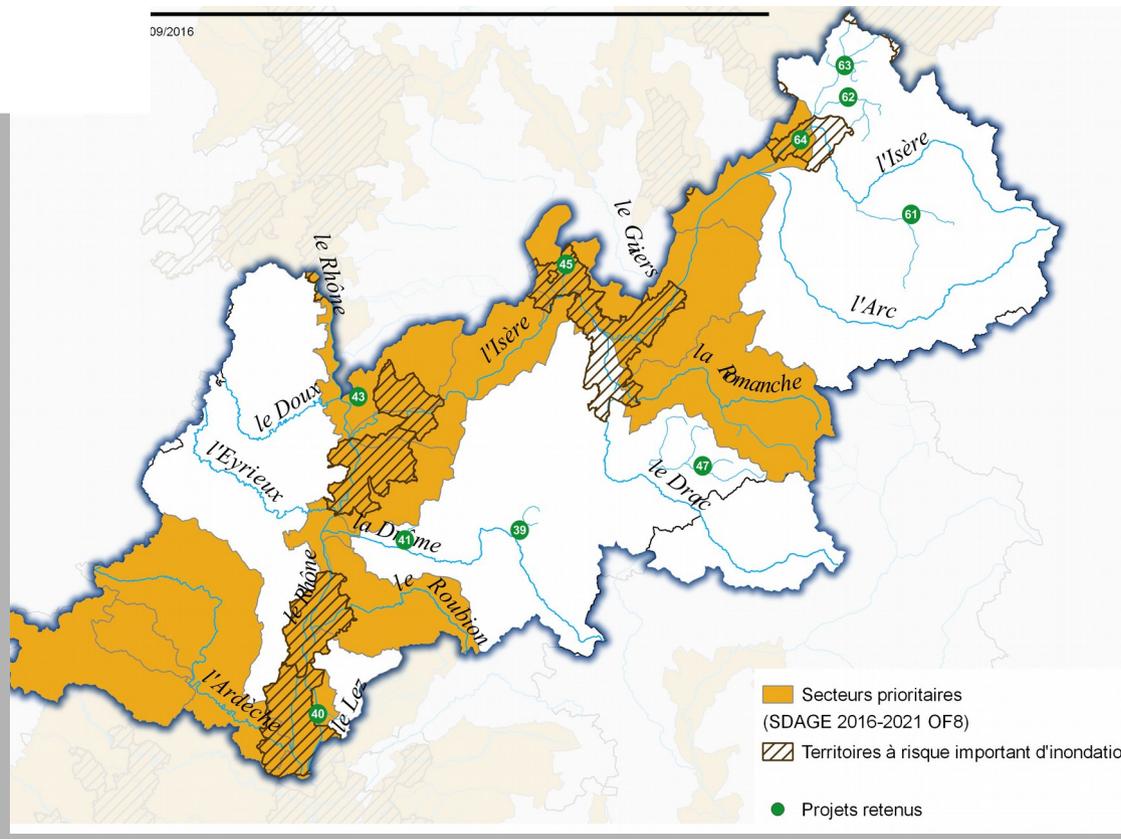
- Programme d'interventions de l'Agence de l'eau révisé en 2015 pour accompagner la mise en œuvre de cette double compétence GEMAPI :

- Un soutien aux études de structuration
- Un soutien aux opérations intégrées

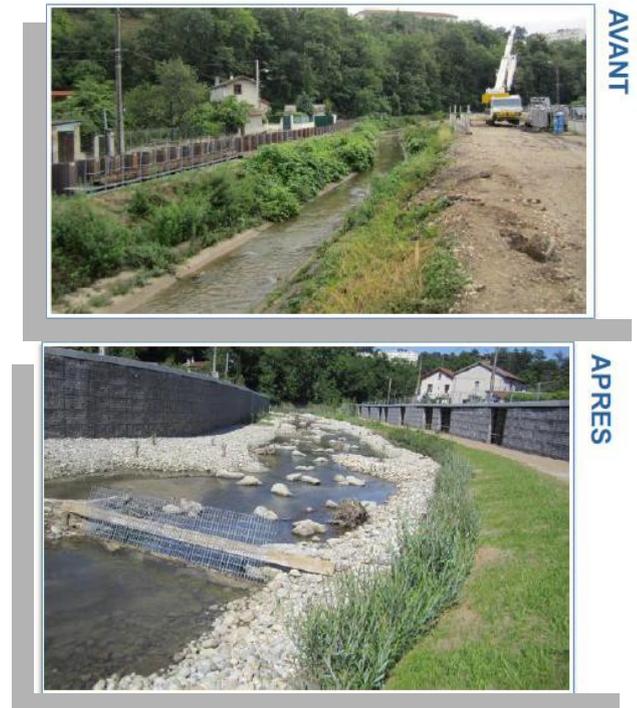
Complémentarité
Financements
Etat (Fd Barnier) / Agence



- Un appel à projets GEMAPI de l'Agence de l'eau en 2016 pour amplifier le mouvement



Exemple opération : Yzeron



Stratégie d'Organisation des Compétences Locales de l'Eau (SOCLE)

- Nouvelle annexe au SDAGE 2016-2021 (compatible PGRI) à arrêter au plus tard le 31 décembre 2017 par le préfet coordonnateur

Consultation des collectivités
Mi Juillet → fin sept 2017

Avis comité de bassin
Nov 2017

Arrêté
Préfet Coord.
Déc. 2017

- Objectifs de la SOCLE :
 - Renforcer la cohérence hydrographique, les solidarités financières, gestion durable
 - Accompagner la mutation des syndicats :
 - sur le petit cycle : AEP, Assainissement collectif et non collectif
 - sur le grand cycle : syndicats de rivières, EPTB, EPAGE.

- Contenu de la SOCLE :

- Descriptif de la répartition des compétences entre les collectivités et leurs groupements dans le domaine de l'eau
- Des proposition d'évolution des modalités de coopération, sur les territoires à enjeux, au vu d'une évaluation de la structuration existante

Merci de votre attention

Plus d'informations...

www.rhone-mediterranee.eaufrance.fr/gestion/gemapi/



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET
DE LA RÉGION
AUVERGNE-
RHÔNE-ALPES

Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
Auvergne-Rhône-Alpes

www.auvergne-rhone-alpes.developpement-durable.gouv.fr